

Présentation carcasse des animaux de réforme

Convention du Marché du Porc Breton

La carcasse doit se présenter à la pesée dans un délai de moins de 7 minutes après la fente : (à partir du 26/02/01)

- ↗ Tête coupée droite
- ↗ Sans Pannes
- ↗ Sans Rognons
- ↗ Sans Pieds (les pieds avant seront coupés à la 1^{ère} articulation)
- ↗ Sans Mamelles (parées avant éviscération) pour les cochons.
- ↗ Avec : - Queue
- Hampes

Dans le cas des animaux de réforme dépouillés, le poids de la carcasse est reconstitué à partir :

Poids de la dépouille + poids de la viande (sans dégraissage, ni parage)

Le taux de ressuage est fixé à 3 % :

De 7 mm à 1 h = 2 %
De 1 h à 2 h = 1 %
Plus de 2 h = 0,2 %

Les codes d'observation sont identiques à ceux des porcs.

